



## Allocation tiers digne de confiance

Par **Kuhinja Miralem**, le **22/12/2017** à **18:12**

Bonsoir

Si quelqu'un peut me dire quelle est montante d'allocation pour tiers digne de confiance a l'enfance dans le departement 25 du Doubs,et à partir de quelle date l'allocation est prise en charge;

-a partir de la date de placement suivant la notification du jugement, ou de la date de demande au Conseil Generale,ou dans le mois que suivre la date de demande.Je suis nommé TDC par le juge d'enfance 20/10/2017 ,ma demande au Conseil General pour l'aide TDC est fait le 6/11/2017.A ce moments ,je rien reçu .

Merci à renseignement.

Par **Visiteur**, le **24/12/2017** à **14:08**

Bjr,

La demande doit être adressée au Président du Conseil Général dans les quatre mois suivants la notification du jugement et prend effet à la date de l'accueil. Passé ce délai de quatre mois, la prise en charge est accordée avec effet du jour de la demande.

Pour le montant, téléphonez directement au siège du C.G.

Par **Kuhinja Miralem**, le **24/12/2017** à **15:25**

Bonjour,Merci J'attend la desission